



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

-----  
**Mairie d'ARC EN BARROIS**

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // 📠 09.70.06.11.06 // [mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr](mailto:mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr)

**Procès-verbal de séance**

**Conseil Municipal du 9 juin 2020**

Le Conseil Municipal convoqué le 2 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des Fêtes d'Arc en Barrois le mardi 9 juin à 20h30, sous la présidence de Monsieur Philippe FREQUELIN, Maire.

**Ordre du Jour :**

- ✓ *Présentation des Affaires en cours par Maître LE BIGOT, avocat de la Commune,*
- ✓ *Vote relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales 2020,*
- ✓ *Présentation et adoption des budgets prévisionnels 2020 : Budget principal, et Service Eau-Assainissement, en présence de M. David CHAULET, Receveur Municipal,*
- ✓ *Admissions en non-valeurs : Budget principal, et Service Eau-Assainissement,*
- ✓ *Eau-Assainissement : Modification des tarifs 2020,*
- ✓ *Validation du marché public de l'Accueil de Jour,*
- ✓ *Adhésion à la fourrière de Valdelancourt,*

Tous les conseillers sont présents.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Madame Elodie JUILLET est désignée secrétaire de séance.

Le Maire demande une modification de l'ordre du jour concernant la participation financière aux travaux de liaison assainissement de l'usine CEHESS SCHURTER.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

---

**Présentation des Affaires en cours**

**En présence de Maître Yannick Le Bigot, avocat de la Commune**

---

- Commune d'Arc en Barrois contre l'État
- M Daniel GUILLEMIN contre Commune d'Arc en Barrois
- Mme LEBLOND contre Commune d'Arc en Barrois
- Commune d'Arc en Barrois contre le Cabinet U2A
- Commune d'Arc en Barrois contre M Jean-François DUVOY

---

## Présentation de la Procédure de Généralisation des offres de paiements par M David CHAULET, receveur municipal

---

M David CHAULET effectue une présentation de la généralisation des offres de paiement des factures communales avec la possibilité pour le payeur de régler ses factures en ligne ses factures dès le 1 juillet 2020, la possibilité de payer par CB et de faire un prélèvement non permanent.

Cette offre permettra de faciliter la gestion du camping. Les usagers pourront payer par CB via un TPE de carte bancaire directement auprès du régisseur.

Le Maire note que le dispositif de TPE aura un coût pour la Commune et va examiner le sujet.

---

### Taux d'imposition des Taxes directes 2020

---

Délibération n° : D202030

**Objet de la délibération**  
Taxes Directes Locales  
2020

**A l'unanimité**  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux relatifs aux taxes directes locales pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 26.47
- Taxe foncière (non bâti) : 45.94
- CFE : 17.31

---

### Budgets Prévisionnels 2020 : Principal et Service Eau/Ass En présence de M David CHAULET, receveur municipal

---

• **BUDGET PRINCIPAL**

Le Maire détaille la présentation générale du budget prévisionnel principal 2020.

#### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>1 579 160,00</b>	<b>1 112 807,13</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si déficit)</b>	<b>(si excédent) 466 352,87</b>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>		<b>1 579 160,00</b>	<b>1 579 160,00</b>

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)</b>	957 443,09	996 620,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>	142 760,00	142 760,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 39 176,91	(si solde positif)
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>1 139 380,00</b>	<b>1 139 380,00</b>
	<b>TOTAL</b>		
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>2 718 540,00</b>	<b>2 718 540,00</b>

- **SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT**

Le Maire détaille la présentation générale du budget prévisionnel du Service Eau/Assainissement 2020.

### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	296 890,00	148 710,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent) 148 180,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>296 890,00</b>	<b>296 890,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	579 846,43	624 850,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	150 000,00	150 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 45 003,57	(si solde positif)
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		774 850,00	774 850,00
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 071 740,00	1 071 740,00

Délibération n° : D202031

<p><b>Objet de la délibération</b> Adoption des Budgets Primitifs 2020 Commune Service Eau-Ass</p> <p><b>A l'unanimité</b> Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0</p>
---

Le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2020 relatifs à la Commune et au Service d'Eau-Assainissement, chapitre par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement, assorti du détail des opérations d'équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs énoncés ci-dessus et présentés par le Maire.

---

**Budgets Principal et Service Eau/Ass  
Admissions en non-valeur**

---

Le Maire propose d'ajourner ce point de l'ordre du jour afin de laisser le temps nécessaire pour l'examen du dossier par Patrick ZED, Adjoint aux Finances.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

---

**Service Eau/Ass : Modification des tarifs des redevances sur 2020**

---

Le Maire indique les nouveaux taux des redevances de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sur les consommations d'eau et d'assainissement. Il est notable de constater qu'ils sont en légère baisse.

Pollution domestique : 0.220 €/m<sup>3</sup> au lieu de 0.380 €/m<sup>3</sup>  
Modernisation des réseaux de collecte domestique : 0.185€/m<sup>3</sup> au lieu de 0.240 €/m<sup>3</sup>  
Les factures seront donc impactées à la baisse.

---

## Accueil de jour : Validation des offres

---

Délibération n° : D202032

**Objet de la délibération**

Accueil de jour  
Validation des Offres

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 juin 2020 pour assister à la présentation de rapport d'analyse des offres par Madame Pauline DESGREZ, Architecte et Maître d'œuvre, la consultation concernant les travaux de construction de l'accueil de jour.

Après étude des dossiers présentés, la commission propose les choix suivants :

Lot n°2 : Gros œuvre

Entreprise MAILLEFERT de Rolampont (52)

Pour un montant HT de 88 000.00 €

Lot n°3 : Charpente - Couverture

Entreprise HDH d'Andelot (52)

Pour un montant HT de 44 780.90 €

Lot n°4 : Menuiserie extérieures et intérieures

Entreprise WOODIT de Villiers sur Suize (52)

Pour un montant HT de 61 904.00 €

Lot n°5 : Plâtrerie – Isolation - Plafonds

Entreprise BAZIN Nouvelle de Chaumont (52)

Pour un montant HT de 27 377.50 €

Lot n°6 : Électricité

Entreprise BERNAND C de Rolampont (52)

Pour un montant HT de 14 915.54 €

Lot n°7 : Plomberie – Sanitaires – Chauffage – VMC

Entreprise CENTRAL DEPANNAGE de Langres (52)

Pour un montant HT de 11 370.25 €

Lot n°8 : Carrelage – Faïence

Entreprise RONZAT de Chaumont (52)

Pour un montant HT de 6 699.35 €

Lot n°9 : Peinture – Tenture

Entreprise RENARD de Chaumont (52)

Pour un montant HT de 5 331.62 €

Concernant le Lot n°1 : Désamiantage, le Maire rappelle la délibération D201981 formalisant le choix de l'entreprise VALGO pour un montant de 15 220.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir les entreprises ci-dessus énoncées pour un montant global de travaux de 275 599.16 € HT soit 330 719.00 € TTC,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

**A l'unanimité**

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

*Pascal CHANTOME ne participe  
ni à la discussion ni au vote.*

---

## Adhésion à la Fourrière de Valdelancourt

---

Le Maire présente le dossier d'adhésion ainsi que les actions et propositions de l'association. Il précise que le coût s'élève à 1.40€/habitant.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité de ne pas adhérer.

---

### CEHESS-SCHURTER / Participation financière

---

Délibération n° : D202033

**Objet de la délibération**  
STEP  
Usine CEHESS-  
SCHURTER  
Participation financière

Le Maire rappelle l'historique des travaux de la station d'épuration et particulièrement l'opération concernant la liaison d'assainissement entre cet équipement et l'usine CEHESS-SHURTER. À cette époque la direction de l'usine et la Commune avait conclu un accord de participation financière de l'usine à ces travaux spécifiques.

Après discussion et courrier confirmant cette volonté de l'usine CEHESS-SCHURTER, le Maire propose de formaliser cette participation financière à hauteur de 14 000 €. Il précise qu'afin de ne pas grever la trésorerie de l'entreprise, le paiement pourra être étalé au cours de l'année mais soldé au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les propositions du Maire ci-dessus énoncées,
- D'autoriser le Maire à signer tous acte afférent.

**A l'unanimité**  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0

---

## QUESTIONS DIVERSES

---

### 1. Subvention USAB

Délibération n° : D202034

**Objet de la délibération**  
Subvention 2020  
USAB

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante :

Union Sportive d'Arc en Barrois : 1 000 €

**A la majorité**  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstentions : 0

*Matthieu THOUVENIN ne participe ni à la discussion ni au vote.*

## 2. Subvention « Les Amis des vieux Jours »

Délibération n° : D202035

**Objet de la délibération**

Subventions 2020  
Les Amis des Vieux  
Jours

**A l'unanimité**

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante :

Les amis des Vieux Jours : 100 €

## 3. Subvention Foyer Rural

Le Maire propose de reconduire la subvention habituelle octroyée au Foyer Rural pour l'organisation des accueils de loisirs durant les congés scolaires. La subvention de 4 600€ est reconduite et pourra être diminuée en fonction des éventuelles mises à disposition de personnel.

## 4. Modification des délibérations relatives aux indemnités des élus

Le Maire précise qu'il ne s'agit pas de changer les taux mais de reformuler la rédaction des délibérations prises lors de la séance du 25 mai.

Délibération n° : D202036

**Objet de la délibération**

Modification des taux  
d'indemnisation des  
Elus

**A l'unanimité**

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu les délibérations D202018 ; D202020 ; D202021 ; D202022 en date du 25 mai 2020, constatant l'élection du Maire et des trois adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 9 juin 2020 portant délégation de fonctions à Messieurs les adjoints,

Vu la délibération D202036, considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Le Maire propose au Conseil Municipal de réduire le montant de son indemnité au profit de celles des adjoints à part égale, tout en restant dans l'enveloppe maximale autorisée dans la strate communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition du Maire, et de réduire son taux d'indemnité de 40.3 % à 35.37 %,
- D'augmenter le taux d'indemnisation des adjoints de 10.7 % à 12.34 %

**Objet de la délibération**  
Indemnités des Élus (2)

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu les délibérations D202018 ; D202020 ; D202021 ; D202022 en date du 25 mai 2020, constatant l'élection du maire et des trois adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 9 juin 2020 portant délégation de fonctions à Messieurs les adjoints,

Vu la délibération D202036, considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 779 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 40.3 %,

Considérant que pour une commune de 779 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut pas dépasser 10.7 %,

Compte tenu que la commune est ancien chef-lieu de canton, les indemnités réellement octroyées seront majorées de 15 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De majorer de 15 % les taux d'indemnisation des élus fixés par la délibération D202036.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- De transmettre au représentant de l'État dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

**A l'unanimité**  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0

***Cette délibération annule et remplace la précédente numérotée D202024.***

---

## INFORMATIONS & INTERVENTIONS

---

- Le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Préfecture ont contesté la délibération D202026 portant sur la création de la Commission d'Appel d'offres, celle-ci comportant trop de membres.  
La délibération sera reprise lors de la prochaine séance.
- Elodie JUILLET demande des informations quant à la réouverture de la déchetterie mobile.  
Selon le SDED52, les conditions sanitaires ne sont pas réunies pour permettre la remise en fonction de la structure. Il se peut qu'elle n'ouvre pas avant le début des travaux de création de la déchetterie fixe.
- Anne-Marie RENAUDIN repose le problème de la réception de la télévision à Montrot par l'intermédiaire de l'antenne collective.



Ce problème étant rémanent, Pascal CHANTOME va prendre contact avec un professionnel afin d'établir un bilan technique de l'installation, et Anne-Marie RENAUDIN va effectuer un sondage pour connaître le taux d'utilisation de ce dispositif.

La séance est levée à 22h15.

Monsieur	FREQUELIN	Philippe	Maire	
Monsieur	ROSSIGNOL	Frédéric	1 <sup>er</sup> Adjoint	
Monsieur	CHANTOME	Pascal	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
Monsieur	ZED	Patrick	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Monsieur	ANDREOTTI	Daniel	Conseiller	
Madame	GERVASONI	Maryse	Conseillère	
Monsieur	HOFER	Guillaume	Conseiller	
Madame	JUILLET	Elodie	Conseillère	
Madame	MARTIN	Carole	Conseillère	
Madame	MIELLE	Séverine	Conseillère	
Madame	MOLARD	Julia	Conseillère	
Monsieur	RENAUDIN	Alain	Conseiller	
Madame	RENAUDIN	Anne-Marie	Conseillère	
Monsieur	THOUVENIN	Matthieu	Conseiller	
Monsieur	WAGNER	Jean Charles	Conseiller	

oo